



Université  
de Toulouse

**Compte-rendu de  
la séance du conseil d'administration  
de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées  
du vendredi 18 décembre 2015 salle du conseil**

**PRESENCES ET REPRESENTATIONS :**

**Représentants des membres fondateurs**

Bruno SIRE, Université Toulouse I Capitole  
Corinne MASCALA, Université Toulouse I Capitole  
Jean-Michel MINOVEZ, Université Toulouse II Jean Jaurès  
Valérie VISA-ONDARÇUHU, Université Toulouse II Jean Jaurès, procuration à Jean-Michel MINNOVEZ  
Amal SAYAH, Université Toulouse III- Paul Sabatier  
François DEMANGEOT, Université Toulouse III- Paul Sabatier, excusé  
Olivier SIMONIN, INP de Toulouse  
Hervé REMIGNON, INP de Toulouse  
Bertrand RAQUET, INSA de Toulouse  
Olivier LESBRE, ISAE

**Personnalités qualifiées désignées par les membres fondateurs**

Marie-France BARTHET, COMUE Université de Toulouse, Présidente  
Claude CHEVALET, INRA Génopôle, excusé  
Gilbert de TERSSAC, directeur de recherche CNRS CERTOP  
Gilbert CASAMATTA, IRT St Exupéry (procuration à/c de 13h à Gilbert de TERSSAC)

**Représentants des collectivités territoriales**

François CHOLLET pour Jean-Luc MOUDENC, Président de Toulouse Métropole, procuration à Marie-France BARTHET

**Représentants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche associés**

François BONVALLET, CREDIGE, représenté par Denis LACOSTE  
Brigitte PRADIN, Centre Universitaire J-F Champollion

**Représentants des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs**

Christophe CHASSOT, INSA de Toulouse (procuration à/c de 13h à Clément VARENNE)  
Ronan GUIVARCH, INP-ENSEEIH, procuration à Christophe CHASSOT

**Représentants des personnels BIATOSS**

Clément VARENNE, COMUE

**Membres du CA avec voix consultative :**

Hélène BERNARD, Rectrice de l'Académie de Toulouse  
Gilles BOUCHER, directeur général des services, COMUE  
Bruno SIMON, agent comptable

**Invités :**

Armelle BARELLI, INSERM  
Emmanuel DELMOTTE, ENFA  
Christophe GIRAUD, CNRS  
Talal MASRI, ENIT  
Isabelle CHMITELIN, ENVT  
Daniel SEGONDS, Agri Sud-Ouest Innovation, représenté par Hervé Ossard  
Philippe RAIMBAULT, IEP  
Monique REYRE, ENSA  
Alain SCHMITT, EMAC, représenté par Frédéric THIVET

**Autres participants :**

Pierre AIMAR, département recherche et doctorat  
Colomba DUSSART, affaires générales et pilotage  
Christelle FARENC, département formation & vie étudiante  
Sabine FOULON, rectorat de Toulouse  
Catherine GADON, SDCST  
Laurent GROSCLAUDE, département relations européennes et internationales  
Corinne JOFFRE, Cellule Europe  
Nicole RICARD, SNUT  
Catherine ROUSSY, service des bibliothèques  
René-Marc WILLEMOT, service immobilier et aménagement  
Michel RAMAINGASSIE, UT1 *vérifier l'emplacement sur la liste*  
Christian LAURENT, département RDV

**ORDRE DU JOUR :**

- Point 1 – Approbation du compte-rendu du CA du 13 novembre 2015
- Point 2 – Informations de la Présidente
- Point 3 – Conventions d'associations : validation après le CT du 1<sup>er</sup> décembre 2015
- Point 4 – Validation du rapport IDEX pour l'évaluation de fin de période probatoire
- Point 5 – Engagements IDEX :
  - Recherche : proposition du CAR et validation
    - Nouveaux entrants
    - Emergence
    - Transversalité
    - Actions thématiques
    - Utilisation solde budget recherche
    - Salaires sur chaires
    - Projets DCST
    - Mobilité internationale des doctorants
    - CERNI
  - Formation : proposition des jurys et validation budgétaire
    - Innovation en licence
    - Masters pluridisciplinaires
    - Plateformes pédagogiques
    - Fonds de soutien aux initiatives étudiantes (FSIE)
    - Répartition des crédits FSIE IDEX/établissements
    - Toulouse Ingénierie : Plan d'actions et de moyens 2016
  - Numérique

- Point 6 – Campagne d’emploi 2016  
Point 7 – Opération Campus : équipements sportifs et médecine étudiante  
Point 8 – SICD : convention constitutive, convention d’entrée dans le réseau et RI  
Point 9 – Modification du règlement intérieur : comité électoral  
Point 10 – Questions administratives et financières
- Cotisation des membres et associés
  - Budget primitif 2016
  - Tarifs 2016 : SICD - DFVE
  - Prix (jury et public) du concours « Indépendances-Movie »
  - Prix du concours régional PEPITE
  - Tarifs des packs spéciaux Toul’Box
  - MUFM, remboursement CONACyT
  - Conventions
  - Guide des missions
- Point 11 – Calendrier prochain CA : vendredi 4 mars 2016  
Point 12 – Questions diverses

Convoqué dans la salle du conseil du 41 allées Jules Guèdes, le conseil d’administration de l’Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées débute à 8h30 sous la présidence de Marie-France BARTHET, qui salue en préalable l’excellent taux de présence qui caractérise cette assemblée.

---

## **Point 1 – Approbation du compte-rendu du CA du 13 novembre 2015**

En l’absence de toute remarque, **le projet de compte-rendu du CA du 13 novembre 2015 est adopté à l’unanimité.**

## **Point 2 – Informations de la Présidente**

Le CA du 4 mars sera le dernier dans la configuration actuelle avant la tenue des élections (de mars à juin). Le contrat quinquennal avec l’Etat y sera voté. Pour l’heure, les financements de l’IDEX doivent être finalisés. Le modèle de participation des associations aussi, de même que la répartition des emplois créés par le ministère dans la COMUE. Marie-France BARTHET souligne le changement de statut du centre universitaire Jean-François Champollion qui devient institut national universitaire, bel aboutissement d’un long processus. Brigitte PRADIN salue l’œuvre de toute la communauté universitaire et le passage d’une étape importante.

## **Point 3 – Conventions d’associations : validation après le CT du 1<sup>er</sup> décembre 2015**

Suite à la réunion du CT et en vue du passage en CNESER en janvier, le ministère demande confirmation du vote du 13 novembre par un nouveau vote en CA (voir liste remise en séance).

**Cette liste des conventions d’associations simples et renforcées est validée à l’unanimité** par le CA de la COMUE.

Olivier SIMONIN souhaite en outre l’examen des conventions entre l’INP et l’école des ingénieurs de Purpan d’une part et l’école de la météo de l’autre, afin de pouvoir passer des conventions électorales valides. Marie-France BARTHET propose une consultation par vote électronique sur ce point. Celle-ci se tiendra au tout début du mois de janvier.

## **Point 4 – validation du rapport Idex pour l'évaluation de fin de période probatoire**

Les 15 et 16 mars se dérouleront des visites sur site par une délégation de trois personnes mandatées par le jury international. Un oral devant cinq personnes se tiendra en avril, et nous aurons l'avis du jury en suivant. Les décisions des sommes allouées seront prises par le ministère et donneront lieu à une nouvelle convention attributive. Ce processus s'échelonne sur tout 2016. De nouveaux engagements sont peu réalistes dans l'attente.

Marie-France BARTHET présente le rapport (remis en séance) qui doit être voté ce jour. Le plan est imposé et le format contraint (nombre de pages limité à 30) afin de faciliter le travail du jury. Les recommandations du jury et l'évolution du projet au moment du conventionnement ont fait l'objet d'éclairages et de précisions. Notre site assume son fédéralisme. Du reste, le ministère a adressé une directive au jury international en expliquant que la dynamique de regroupement territorial peut prendre la forme de la fusion ou de la fédération.

Gilbert CASAMATTA souligne que l'Université de Toulouse n'a jamais penchée vers une fusion à proprement parler. Bruno SIRE abonde pleinement à ce rappel, l'hypothèse d'une fusion ayant toujours été conditionnée à des évolutions réglementaires que l'Etat a refusé au site en pleine connaissance de cause. Olivier SIMONIN précise que la notion d'université fusionnée était de fait ouverte à différents types de gouvernance. Amal SAYAH et Jean-Michel MINOVEZ note que cette époque avait été marquée par la crainte d'une structure trop verticale et trop autoritaire. Marie-France BARTHET se félicite donc de la note récente du Ministère.

Pierre AIMAR présente le bilan recherche de ce rapport. L'IDEX a permis 333 financements pour 2013-14-15 : 18 financements de chaires, 108 projets de recherche, le soutien à 180 nouveaux entrants et 27 co-financements d'équipements scientifiques.

Christelle FARENC présente le bilan formation. Les axes du document delta ont été suivis dans les faits : attractivité, formation appliquée, parcours renforcés, innovations pédagogiques, pluridisciplinarité, formation continue, liens avec les pôles de compétitivité, enseignements à distance, etc. Un projet sur deux était pluri-établissements (hors ingénierie, le taux étant ici de 100 %). En moyenne, un projet sur deux a été retenu (54 sur 100). Le jury de sélection est ouvert sur l'extérieur du site.

Laurent GROSCLAUDE présente le bilan de la partie internationale. Les trois antennes (Chine, Brésil, Indonésie) sont mises en avant dans le rapport. La mobilité s'accroît. La COMUE apporte à ses membres une visibilité évidente à l'international. Les masters en anglais sont présentés (certains vont ouvrir à la rentrée 2016). 1000 Toul'Box ont été vendues, avec de bons retours. Concernant la cellule Europe, 12 projets européens ont été montés, 5 déjà présentés et 4 retenus. Bruno SIRE pose la question du choix de certaines implantations. Laurent GROSCLAUDE précise que l'influence d'UFTMP rayonne au-delà des localités choisies. Olivier SIMONIN s'interroge sur le coût de fonctionnement de la Toul'Box. Deux personnes en interne y sont consacrées. L'autofinancement est à notre portée.

Marie-France BARTHET ajoute que tous les projets inscrits ont été réalisés, ce qui n'est pas le cas dans tous les sites. Les projections font l'objet d'une dizaine de pages, très claires sur l'objectif de la fédération renforcée (par opposition à la fusion). Concernant l'attractivité, les doubles-doctorats sont présentés, de même que la notion de chaire junior. Concernant la transversalité, les pôles de coordination recherche doivent prendre de l'influence. Sur l'ouverture, la SATT, l'IRT et TWB sont évoqués comme des partenaires naturels autour d'une philosophie partagée et éprouvée. Marie-France BARTHET salue le travail de ses collègues.

Sur la question du doctorat unique, Bruno SIRE précise que nos établissements doivent garder la capacité de délivrance des doctorats. Ce point-là ne devait pas être éludé mais précisé, ce que nous avons fait.

Christophe GIRAUD relève que le jury sera en droit de nous interroger sur notre propre jugement quant à la stratégie engagée. Marie-France BARTHET précise qu'un observatoire est en phase de constitution à cet effet. Olivier SIMONIN ajoute que nous sommes dans une phase de candidature, mais que ces éléments de réflexion existent.

Gilbert CASAMATTA appelle à la confiance : notre site a beaucoup et bien travaillé, et n'a pas à craindre la comparaison avec les autres sites. La notion de fédéralisme reste transformante. La richesse de notre site justifie nos choix, il n'y a pas eu de renoncement mais attention aux perceptions du jury. Olivier SIMONIN ajoute que nous ne nous sommes surtout pas dans une optique de justification de notre modèle.

Gilbert de TERSSAC pose la question de l'information prévue aux établissements au gré de l'avancement du projet. Pour lui, la notion d'appropriation (concertation, convergence, consensus) doit être appuyée. Les actions communes s'appuient sur un processus de concertation. L'objectif final de nos actions, l'excellence, doit être rappelé au-delà des axes stratégiques. C'est le principe de subsidiarité qui nous guide dans la répartition des compétences. Le rôle des collectivités (Région notamment) devrait être mentionné. La notion d'université de rang mondial est-elle explicitée ? Enfin, la gouvernance peut être détaillée.

Marie-France BARTHET précise que le conseil des membres consultera les différents CA. De nombreuses réunions ont eu lieu (dont celle du comité de concertation de site). L'université de rang mondial est stipulée dans le cahier des charges. Concernant la Région, elle est citée au titre du contexte, au-delà de l'IDEX (3 % des financements du site). Mais dans le cadre de l'IDEX, l'évocation n'était pas légitime. Les collectivités locales représentent à ce jour 1 % du budget fédéral.

Concernant l'appropriation, Jean-Michel MINOVEZ note l'avancée du projet et les nombreuses informations qui ont alimenté UT2J. Pour UT1, Bruno SIRE a diffusé l'information en temps réel. Le CAC a été consulté avant le CA d'UT1, produisant une motion votée à l'unanimité, dont il fait ici lecture.

A chaque version stabilisée, le Président a convoqué toutes les autorités compétentes d'UPS pour avis et amendement sans rencontrer de réclamation particulière. Pour l'INP, l'information s'est faite en ligne.

Sur la gouvernance, Bruno SIRE précise que nous ne créons pas une nouvelle structure ou une nouvelle université. La gouvernance se fait dans les établissements sur leurs missions de base. La COMUE coordonne et gère certains programmes (immobilier, IDEX...). Il n'y a pas de superposition de niveaux de décision. C'est la subsidiarité qui prime. Seule la valeur ajoutée décide d'une gouvernance centrale, pour des raisons de coordination le plus souvent. Olivier SIMONIN agrée : la notion de subsidiarité est, plus qu'une clé de lecture, un principe organisationnel. Un ajout est procédé dans ce sens page 10 du rapport.

Gilbert de TERSSAC propose d'indiquer explicitement dans le texte du rapport la pleine information et concertation de l'ensemble des membres du site sur le processus.

Intégrant ces modifications, **le texte du rapport IDEX est adopté à l'unanimité.**

La note sur le doctorat discuté en conseil des membres est soumise au conseil d'administration (remise dans les dossiers). Des échanges ont lieu afin de tendre vers une

formulation la plus explicite possible (l'acte d'accréditation revient aux établissements). La première phrase est ainsi modifiée :

*« Les écoles doctorales font l'objet d'une accréditation ou d'une co-accréditation par un ou plusieurs établissements. En outre, la COMUE peut demander l'accréditation conjointement avec l'un ou plusieurs de ses membres ou associés co-accrédités. »*

**Le texte ainsi modifié est adopté à l'unanimité.**

## **Point 5 – Engagements IDEX**

Ces engagements sont nécessaires à leur réalisation. L'ensemble des éléments suivants doit être validé.

Pierre AIMAR clôture les programmes recherche. Plusieurs domaines sont concernés, faisant l'objet d'une présentation au CA (documents avec détail des chiffres) : nouveaux entrants ; transversalité, actions thématiques & émergence. D'une façon générale, le comité d'arbitrage a maintenu son niveau d'exigence, rectifiant au besoin les sommes prévues. Le taux moyen de réussite progresse. La communication a été améliorée. Olivier SIMONIN salue le travail d'ensemble effectué, d'une grande qualité. ATS et pôles de recherche vont faire progresser la transversalité, selon la remarque d'Olivier LESBRE. Pierre AIMAR précise que le principe de chantiers d'interdisciplinarité est à l'étude, ce qui permettra de valoriser au mieux les appels à projets.

**Ces engagements dans le cadre de l'IDEX sont adoptés à l'unanimité.**

La réaffectation du solde positif du budget de l'IDEX (874 000€) passe une conversion en huit contrats doctoraux. La proposition est soumise au CA (le conseil des membres s'étant déjà prononcé favorablement).

**Cet engagement est adopté à l'unanimité.**

Ces contrats doctoraux doivent-ils être menés en collaboration avec une université étrangère ? Sans remettre en cause cette visée internationale, plusieurs voix émettent des réserves et veulent voir ces critères de sélection précisés. Il est précisé qu'il s'agit de fait d'un appel à projets classique, dans le cadre de la recherche.

**Cet appel à projets est validé à l'unanimité.**

Les porteurs de projets de chaires d'attractivité demandent de pouvoir verser un salaire aux titulaires de chaire selon la grille de la fonction publique pendant la durée de leur séjour. Olivier SIMONIN soulève un problème d'équité si l'on induit maintenant cette possibilité. Il s'agit tout d'abord de répondre à deux cas concrets qui voient un titulaire de chaire étranger ne plus percevoir aucun salaire. Marie-France BARTHET propose dès lors de voter une autorisation exceptionnelle au bénéfice des deux demandeurs, Ellen ROBEY et Peter HAYNES. La convention attributive décidera pour le reste des règles à venir.

**Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.**

Dans le cadre de la mobilité internationale des doctorants, une aide à la mobilité sortante des doctorants consistant au financement de séjours de courte durée dans des laboratoires étrangers bénéficie à 60 titulaires par an. Sa reconduction en 2016 nécessite l'adoption d'un budget de 110 m€ (chiffre stable) pour le lancement en suivant de l'appel à projets et un engagement immédiat.

Olivier SIMONIN soulève la nécessité de modifier le texte en ce sens : « *des critères qui seront définis par le conseil des membres sur proposition du collège des directeurs d'école doctorale* ».

Ainsi précisé, **cet engagement est adopté à l'unanimité.**

Le CERNI dispose d'un règlement validé en juillet dernier. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé. 21 candidatures ont été reçues. Une composition du collège académique et du collège des professionnels a été proposée au conseil des membres. La liste est présentée au CA. Par ailleurs, il est proposé au CA de rajouter une spécialité du secteur de la santé et donc un chercheur à la liste des membres du secteur académique.

**Cet ajout est adopté à l'unanimité.**

De fait, il s'agit du docteur Matteo Cesari, médecin gériatre membre de l'INSERM.

**La composition de ces deux collèges est adoptée à l'unanimité.**

L'action du DCST vise à permettre aux établissements de porter des projets que nous souhaiterions essayer dans les autres établissements, en lien notamment avec le quai des savoirs. Le bureau a émis à avis favorable, ainsi que d'autres propositions parmi lesquelles un projet partagé de boîte à métiers pour présenter les métiers de la recherche, un concours de photographie dans le cadre de la nuit européenne des chercheurs, la création d'espaces muséaux dans les établissements en lien avec le festival Novela.

**Ces engagements sont adoptés à l'unanimité.**

Le CA doit valider les récentes propositions des jurys de trois appels à projets (innovation en licence, masters pluridisciplinaires et plateformes pédagogiques) et le budget afférent. A noter que seuls quatre projets ont été déposés en master. Plusieurs diapositives sont présentées. L'ensemble de l'enveloppe n'a pas été consommé. Un nouvel appel à projet, blanc (non fléché), peut être organisé sur ce reliquat (118 K€), pour des dépenses jusqu'à juin 2017. Bruno SIRE souhaite voir valoriser les initiatives existantes (démarche proactive plutôt que dirigiste). On parle bien de nouveaux programmes, dans le cadre des diplômes institués. Vu les délais, ce dispositif sera affiné et validé par le conseil des membres, tous les volontaires étant associés à la démarche.

**Les propositions du jury sont validées à l'unanimité.**

**L'engagement d'un appel à projet blanc sur reliquat est approuvé à l'unanimité.**

La répartition par le jury des crédits du fonds de soutien (201 K€) aux initiatives étudiantes (FSIE) est présentée au CA pour validation. Amal SAYAH souligne la nécessité d'une prise en compte de la gestion de la sécurité parmi les critères de sélection. Olivier SIMONIN regrette la sous-représentation dans le jury des étudiants. Brigitte PRADIN note que ce fonds est conçu comme une source complémentaire de financement. La COMUE réfléchit à des améliorations.

**Le FSIE est adopté à l'unanimité.**

Deux propositions sont faites : un glissement temporaire pour accélérer les versements afin d'éviter une année blanche liée à l'IDEX, et le fléchage sur l'animation de projets structurants.

**Ces deux propositions sont adoptées à l'unanimité.**

Les crédits IDEX de Toulouse Ingénierie sont présentés au CA. A noter que TI vise l'équilibre.

### **Ces crédits sont adoptés à l'unanimité.**

Les projets IDEX sur le numérique ont été sélectionnés par le jury et sont présentés ce jour au CA qui doit agréer cette sélection et valider les dépenses afférentes selon le schéma préétabli.

### **Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.**

## **Point 6 – Campagne d'emploi 2016**

19 postes devraient être créés cette année. Les personnels mis à disposition de la COMUE seront intégrés et leurs postes d'origine ainsi restitués aux établissements. Le CT a approuvé à l'unanimité ces dispositions qui ne prévoient pas de création d'emploi supplémentaire mais la pérennisation des activités permanentes.

### **La proposition de répartition des 19 emplois est adoptée à l'unanimité.**

## **Point 7 – Opération Campus : équipements sportifs et médecine étudiante**

Le dernier dossier de demande d'expertise est présenté au CA. Les 11 premières opérations sont lancées. Les projets d'équipements sportifs sur le site UT1 Capitole avancent également, le parking de la cité administratif devant être acheté à France Domaines (7 M€). Le bâtiment TSE sera livré en 2018. Les locaux de l'IEP et IAE seront alors étendus. Bruno SIRE précise que certains équipements seront accessibles à tous les étudiants (au-delà d'UT1). L'urbaniste Joan BUSQUETS a prévu l'installation d'un bâtiment multifonctions (dont un gymnase type C) de 12000 m<sup>2</sup> réalisé en deux tranches. Toulouse Métropole rétrocède la moitié de la vente de la parcelle quai Saint-Pierre au titre du financement de cette opération, d'un coût total de 15 M€. Une livraison est envisagée en 2019.

### **Le dossier d'expertise de cette opération Toulouse Campus est validé à l'unanimité.**

## **Point 8 – SICD : convention constitutive, convention d'entrée dans le réseau et RI**

La convention de constitution du SICD a été mise à jour, notamment vu le nouveau règlement intérieur de la COMUE, convention signée par ses membres dans sa nouvelle version et qui doit être validé en CA.

### **Cette convention est adoptée à l'unanimité.**

## **Point 9 – Modification du règlement intérieur : comité électoral**

Un comité électoral d'une quinzaine de personnes va assister la présidence dans l'organisation des scrutins. Tous les secteurs y sont représentés, en lien avec les comités électoraux des établissements. Olivier SIMONIN pose la question du choix de ces représentants par la COMUE pour les établissements du secteur 4 qui ne connaîtront pas d'élections. Une discussion aura lieu avec les trois établissements concernés (INP, INSA et ISAE).



**Cette disposition est adoptée à l'unanimité.**

## **Point 10 – Questions administratives et financières**

La cotisation des membres et associés est soumise aux membres du conseil pour approbation (diapositives présentée en séance). Pour la part fixe, sont respectivement proposées les sommes de 30, 15 et 10 K€ pour les membres, associés renforcés et associés simples. La part variable (68 % d'un total de 790 m€) tient compte de la valorisation des mises à disposition par les établissements. Les données de base des calculs de cotisations sont celles de la rentrée 2014. Il n'y a pas d'augmentation pour les membres. Les dotations des collectivités, non arrêtées à ce jour, sont traitées à part.

**Ces cotisations sont adoptées à l'unanimité.**

Le budget primitif 2016, resserré et en équilibre, est présenté au conseil. 2016 est un budget de fin de période probatoire (en juin). Au titre des recettes, le contrat quinquennal représente 7 %, l'opération campus 18%, l'ANR Idex 33%, les collectivités territoriales 1 %, la participation des membres 16 % (cotisations + prestations). Les sommes hors budget sont celles qui sont directement redistribuées. Le coût de fonctionnement COMUE a diminué (maîtrise des dépenses). Le fonds de roulement augmente de 303 K€.

Le DGS présente les différents tableaux concernant le budget.

**Le budget primitif 2016 est adopté à l'unanimité.  
Le CA approuve les différents tableaux.**

Différents tarifs et remises de prix sont présentés au conseil pour approbation (parmi lesquels les prix jury et public du concours « Indépendances-Movie » et le prix du concours régional PEPITE).

**Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.**

Les tarifs actualisés du SICD sont soumis au CA de la COMUE. Bruno Sire souhaite une information préalable plus complète sur les conventions du SICD.

**Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.**

Les tarifs des packs spéciaux Toul'Box sont présentés au CA pour approbation.

**Ces tarifs sont agréés à l'unanimité.**

Dans le cadre de la MUFM, le remboursement, suite à l'annulation du congrès du CONACyT à cause des attentats, de frais de déplacement d'étudiants est soumis au conseil.

**Cette disposition est validée à l'unanimité.**

La liste des conventions est notifiée en CA pour information.

Le guide des missions a été simplifié, notamment vis-à-vis des usagers étrangers.

**Ce document est ratifié à l'unanimité.**

### **Point 11 – Calendrier prochain CA**

Le prochain CA de la COMUE de l'UFTMP est fixé au vendredi 4 mars 2016.

### **Point 12 – Questions diverses**

Pas de question diverse. Marie-France BARTHET remercie l'assistance.

Toulouse le 18 décembre 2015

La Présidente



Marie-France BARTHET



**Motion Conseil d'Administration du 15 Décembre 2015  
Voté à l'Unanimité des membres présents ou représentés  
« IDEX – Evaluation de la période probatoire »**

L'université Toulouse 1 Capitole approuve le dossier d'évaluation de l'IDEX préparé dans le cadre de la COMUE.

Les évolutions envisagées dans la partie du dossier concernant le volet Recherche satisfont les attentes de notre université.

En revanche le Conseil d'Administration de l'Université Toulouse 1 Capitole émet des réserves sur le volet formation. Il souhaite en particulier :

- 1 - Une inflexion sur le volet Formation qui se traduirait par la mise en œuvre de « Programmes blancs » qui permettraient à toutes les composantes de soumettre des projets innovants dans leurs domaines spécifiques de formation.
- 2 - La structuration de l'Ecole des Docteurs par l'adoption, dans les meilleurs délais, de statuts précisant les compétences et la gouvernance de l'Ecole. Le Conseil d'Administration demande en particulier que soit instituée une direction tournante tous les deux ans entre les quatre secteurs de formation de la COMUE, dès l'année 2016. Il demande également que le Directeur soit élu par le Collège des Ecoles Doctorales parmi les directeurs en exercice des écoles doctorales.